

Photo
d'identité à
agrafer ici

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION EN DU/DIU/CAPACITE SANTÉ

Année universitaire : 2020-2021

**TOUS LES CHAMPS SONT À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT
AUCUN DOSSIER ENVOYE PAR MAIL NE SERA TRAITE**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le : / / / / / / / / /

A : Département ou Pays :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Portable :

Mail :

FORMATION VISEE

DU

DIU

Diplôme obtenu permettant l'inscription au DU/DIU ¹:

Intitulé du diplôme :

Année d'obtention :

¹ Se référer aux pré-requis indiqués sur la fiche formation en ligne
UFR Simone Veil - Santé

DIPLÔME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES - BACCALAUREAT

- Série du baccalauréat:
- Année d'obtention :
- Nom, ville et pays de l'établissement où le diplôme a été obtenu :
.....
- Numéro INE/NNE/BEA² : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

SITUATION ACTUELLE

- Étudiant, interne
- Demandeur d'emploi
- Salarié du public
- Salarié du privé
- Profession libérale de santé
- Particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi
- Autre - précisez :
Poste actuellement occupé :

DANS LE CADRE D'UNE REINSCRIPTION

- **Numéro étudiant UVSQ** :
(Composé de 8 chiffres et commençant soit par 217...,218,219...)

² INE (Identification nationale de l'étudiant) / NNE (Numéro national de l'étudiant) / BEA (Base élève académique). Ces trois appellations correspondent à un seul et même numéro. Il figure sur votre ancienne carte d'étudiant, certificat de scolarité ou relevé de notes du baccalauréat obtenu depuis 1995. Un INE est également attribué à tout stagiaire ayant suivi des études dans le Supérieur après 1995. Il ne concerne pas les étudiants étrangers **jamais** inscrits dans l'enseignement supérieur français.

Financement de la formation par l'employeur

Frais de formation

Les tarifs figurent sur la fiche de la formation : *Fiches formation*

PAIEMENT DE L'ACTION DE FORMATION PAR L'EMPLOYEUR SANS SUBROGATION

 Précisez l'échéancier de paiement des frais de formation :

Paiement effectué en une seule fois :€ au mois de.....

Paiement échelonné :

▪ Échéance 1 : d'un montant de € au mois de

▪ Échéance 2 : d'un montant de€ au mois de

▪ Échéance 3 : d'un montant de€ au mois de.....

 Une facture est transmise à l'employeur à chaque échéance.

Nom de l'Employeur :

Adresse :

Représenté par :

En qualité de :

E-mail : Téléphone :

TVA Intercommunautaire :

N°SIRET :

Adresse de facturation si différente :

OU

Subrogation de paiement demandée par l'employeur auprès de son OPCA

▪ Les modalités de paiement de la somme prise en charge par l'OPCA sont celles spécifiées par lui.

▪ Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de formation, à l'employeur.

 La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à l'UVSQ au moins un mois avant la fin de la formation.

Si l'UVSQ n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA un mois avant la fin des enseignements, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée à l'employeur. Le remboursement sera à réclamer par l'employeur à l'OPCA.

Nom de l'OPCA :

Adresse :

Contact :

E-mail : Téléphone :

TVA Intercommunautaire :

N°SIRET :

Montant pris en charge par l'OPCA :€

Montant restant à la charge de l'employeur :€

■ Droits nationaux d'inscription

Les droits nationaux d'inscription sont annuels et fixés en juillet de chaque année pour l'année universitaire suivante.

Le montant figure sur la fiche formation : Fiches formation

Les droits nationaux d'inscription doivent être acquittés par le stagiaire lors de l'inscription administrative en ligne³ même en cas de prise en charge par l'employeur.

☞ *L'attestation de paiement des droits d'inscription est téléchargeable en ligne sur l'espace numérique de travail du stagiaire une fois son inscription administrative validée et **AU PLUS TARD LE 01 MARS** de l'année universitaire concernée.*

Date :

Signature et cachet obligatoire de l'employeur

LES CHEQUES NE SONT PLUS ACCEPTES

³ Les droits d'inscription sont à régler en ligne, lors de l'inscription administrative, sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants transmis par mail par le Département DPC-FMC (vérifier les indésirables).

Financement de la formation par le stagiaire

■ Frais de formation

Les tarifs figurent sur la fiche de la formation : [Fiches formation](#)

□ Paiement de l'action de formation en totalité par le stagiaire

- *Le règlement a lieu en totalité au moment de l'inscription⁴.*
- *Les stagiaires qui ne bénéficient d'aucune prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur (OPACIF, employeur...) s'acquittent du tarif « formation continue non financée » et ne pourront demander a posteriori, à l'UVSQ, de produire des justificatifs relatifs à une prise en charge (attestation de présence etc...).*
- *Les stagiaires bénéficiant d'un tarif spécifique⁵ doivent joindre impérativement au dossier d'inscription un justificatif attestant du statut y ouvrant droit.*

OU

□ Subrogation de paiement demandée par le stagiaire auprès d'un organisme financeur

- *Les stagiaires qui bénéficient d'une prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur (OPACIF, employeur...) s'acquittent du tarif « formation continue financée ».*
- *Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de formation, au stagiaire.*

☞ La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à l'UVSQ au moins un mois avant la fin de la formation.

Si l'UVSQ n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'organisme financeur un mois avant la fin des enseignements, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée au stagiaire. Le remboursement sera à réclamer par le stagiaire à l'organisme financeur.

Nom de l'organisme financeur :

Adresse :

Contact :

E-mail : Téléphone :

TVA Intercommunautaire :

N°SIRET :

Montant pris en charge par le financeur :€

Montant restant à la charge du stagiaire :€

☞ Le règlement a lieu en totalité au moment de l'inscription

⁴ Le coût de formation est à régler par virement, sous 8 jours à compter de la date d'envoi de l'accusé de réception (vérifier les mails indésirables). Les coordonnées bancaires figurent dans le mail AR.

⁵ Si prévu pour la formation visée - Se référer à la fiche formation en ligne
[UFR Simone Veil – Santé](#)

■ **Droits nationaux d'inscription**

Les droits nationaux d'inscription sont annuels et fixés en juillet de chaque année pour l'année universitaire suivante.

Le montant figure sur la fiche formation : [Fiches formation](#)

Les droits nationaux d'inscription doivent être acquittés lors de l'inscription administrative en ligne⁶.

*L'attestation de paiement des droits d'inscription est téléchargeable en ligne sur l'espace numérique de travail du stagiaire une fois son inscription administrative validée et **AU PLUS TARD LE 01 MARS** de l'année universitaire concernée.*

Date :

Signature du stagiaire

LES CHEQUES NE SONT PLUS ACCEPTES

⁶ Les droits d'inscription sont à régler en ligne, lors de l'inscription administrative, sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants transmis par mail par le Département DPC-FMC (vérifier les indésirables).

Déclaration sur l'honneur du candidat

Je soussigné(e) :

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le présent formulaire sont exacts et sincères.

J'ai bien noté qu'en l'absence de déclaration de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur je ne pourrai demander ultérieurement à l'organisme de formation de renseigner des justificatifs relatifs à une prise en charge (attestation de présence etc...).

J'ai bien noté qu'en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur ultérieurement à cette déclaration, je devrai m'acquitter du différentiel du coût de formation.

Fait à :

Date :

Signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

Pièces constitutives du dossier d'inscription pour les stagiaires de nationalité française ou de nationalité étrangère résidents permanents en France :

- Dossier d'inscription
- Autorisation pédagogique d'inscription
- 1 photo d'identité
- 1 enveloppe format C5 (162 x 229 mm) libellées à vos noms et adresse et affranchies au tarif en vigueur
- si vous bénéficiez d'un tarif spécifique, joignez impérativement un justificatif attestant du statut y ouvrant droit
- Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité + Carte de séjour pour les stagiaires de nationalité étrangère
- Attestation assurance droit maladie en cours de validité (et non copie carte vitale) téléchargeable sur ameli.fr ou la ram/rsi selon votre statut
Le stagiaire de la formation professionnelle continue reste affilié au régime de la sécurité sociale dont il relève avant son entrée en formation.
Le stagiaire de la formation professionnelle continue qui ne relevait d'aucun régime avant son entrée dans la formation, doit vérifier qu'il bénéficie bien de la protection maladie universelle auprès de la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence et souscrire une assurance volontaire individuelle le couvrant au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Copie du diplôme permettant l'inscription au DU/DIU visé ⁷
- Tout document comportant votre numéro INE (relevé de notes du baccalauréat, ancienne carte étudiante) si vous avez obtenu votre bac ou suivi des études en France après 1995.

⁷ Se référer aux pré-requis indiqués sur la fiche formation en ligne
[UFR Simone Veil – Santé](#)

Dans le cadre d'un financement individuel :

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.
- Signer le contrat de formation joint au mail AR
- Adresser impérativement par mail une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medecine@uvsq.fr.
- Dès réception de la copie de virement **ET** contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans le cadre d'un financement organisme :

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.
- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC-Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés au stagiaire (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans les deux cas, procéder à **l'inscription en ligne** sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants.

⚠ Le paiement en ligne des droits d'inscription est obligatoire pour valider votre inscription.

Pièces constitutives du dossier d'inscription pour les stagiaires de nationalité étrangère ne résidant pas en France :

- Dossier d'inscription
- Autorisation pédagogique
- 1 photo d'identité
- 1 enveloppe format C5 (162 x 229 mm) libellées à vos noms et adresse et affranchies au tarif en vigueur
- si vous bénéficiez d'un tarif spécifique, joignez impérativement un justificatif attestant du statut y ouvrant droit
- Attestation de couverture sociale pour la période de formation
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour la période de formation
- Traduction du diplôme ⁸ permettant l'inscription, établie par les services culturels français et certifiée conforme (tampon original)
- Tout document comportant votre numéro INE (relevé de notes du baccalauréat, ancienne carte étudiante) si vous avez obtenu votre bac ou suivi des études en France après 1995

⁸ Se référer aux pré-requis indiqués sur la fiche formation en ligne
UFR Simone Veil - Santé

Dans le cadre d'un financement individuel :

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.
- Signer le contrat de formation joint au mail AR
- Adresser impérativement par mail une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medecine@uvsq.fr.
- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans le cadre d'un financement organisme :

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.
- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC-Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés au stagiaire (vérifier les indésirables en cas de non réception).

Dans les deux cas, procéder à l'inscription en ligne sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants.

⚠ Le paiement en ligne des droits d'inscription est obligatoire pour valider votre inscription.